

Décret n° 2001-1379 du 31 décembre 2001 relatif au classement indiciaire des personnels médico-techniques de la fonction publique hospitalière

31/12/2001

Texte abrogé par le [décret n° 2011-749 du 27 juin 2011](#) relatif au classement indiciaire des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière